

5.1

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220926-312322-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 7 octobre 2022

Affiché le 7 octobre 2022

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 26 SEPTEMBRE 2022
SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2022**

Suite à la convocation en date du 12 septembre 2022

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réuni à Lille, sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Salim ACHIBA, Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIET, Olivier CAREMELLE, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Jean-Claude DULIEU, Monique EVRARD, Soraya FAHEM, Marie-Laurence FAUCHILLE, Michelle GREAUME, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Nicolas LEBLANC, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Régis CAUCHE donne pouvoir à Luc MONNET, Sylvie CLERC donne pouvoir à Yannick CAREMELLE, Christine DECODTS donne pouvoir à Grégory BARTHOLOMEUS, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Barbara COEVOET, Stéphane DIEUSAERT donne pouvoir à Marie SANDRA, Jacques HOUSSIN donne pouvoir à Marie-Laurence FAUCHILLE, Vincent LEDOUX donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Valérie LETARD donne pouvoir à Doriane BECUE, Elisabeth MASSE donne pouvoir à Sébastien LEPRETRE, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Sébastien SEGUIN, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Didier MANIER, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Christian POIRET, Karima ZOUGGAGH donne pouvoir à Max-André PICK.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Laurent DEGALLAIX, Claudine DEROEUX, Isabelle FERNANDEZ.

Absent(e)(s) : Bernard BAUDOUX, Julien GOKEL, Françoise MARTIN, Eric RENAUD, Marie-Paule ROUSSELLE, Jean-Noël VERFAILLIE.

OBJET : Inscription d'un nouveau chemin au PDIPR "Parcours Charles de Gaulle"

Vu le rapport DRE/2022/326

Vu l'avis en date du 19 septembre 2022 de la Commission Développement de l'espace rural, environnement, politique de l'eau

DECIDE à l'unanimité:

- d'autoriser l'inscription du circuit de randonnée « Parcours Charles de Gaulle » à Lille, au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnée.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 58.

57 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 16 pouvoirs.

Monsieur CHRISTOPHE, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement au vote et avait donné pouvoir à Madame ARLABOSSE.

Vote intervenu à 17 h 59.

Au moment du vote, 56 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 17
Absents sans procuration : 9
N'ont pas pris part au vote : 0
Ont pris part au vote : 73 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention : 0
Total des suffrages exprimés : 73
Majorité des suffrages exprimés : 37
Pour : 73 (Groupe Union Pour le Nord - Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen - Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! - Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s - Madame BAILLEUL, non inscrite)
Contre : 0

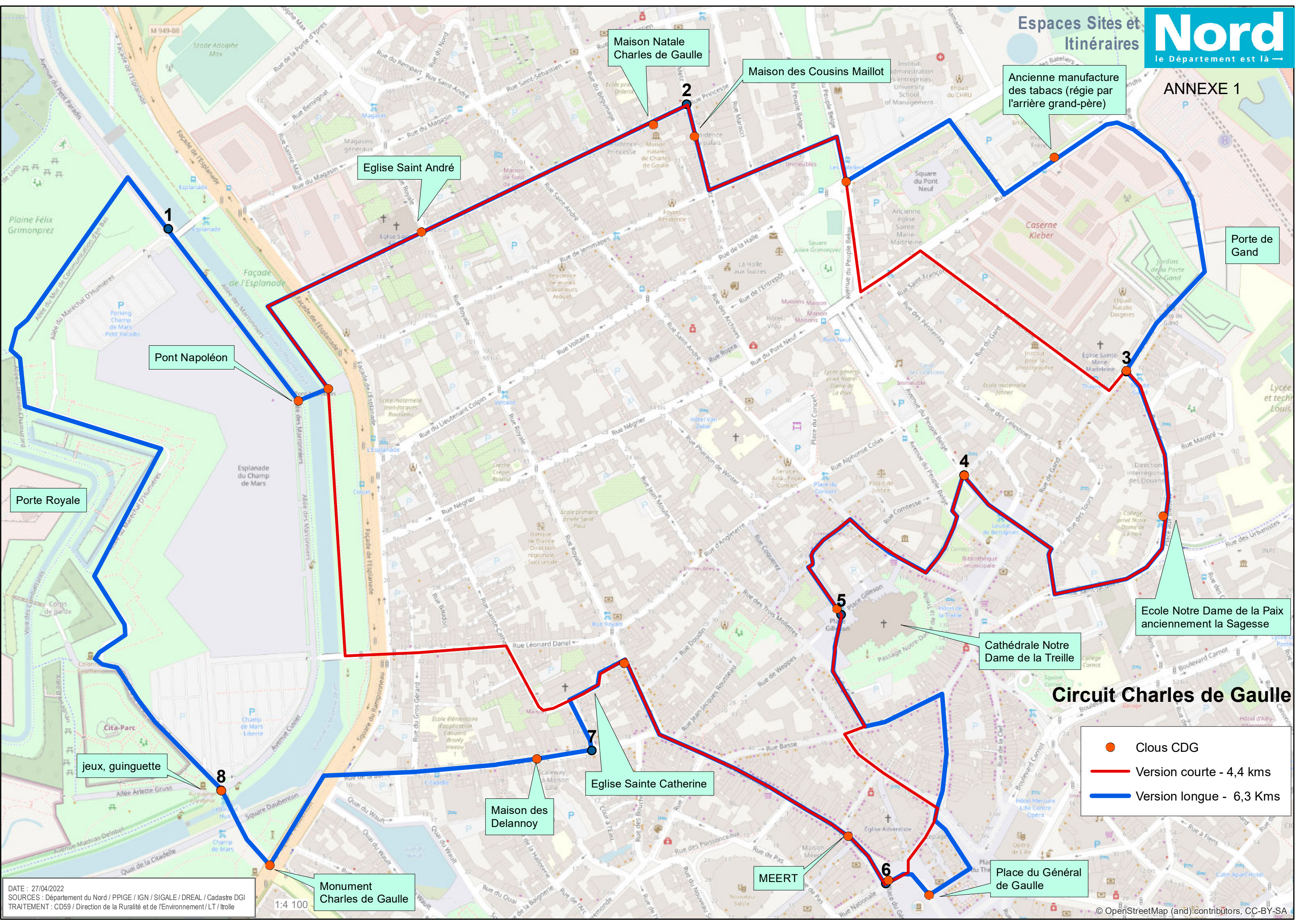
Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

ANNEXE 1



Maison Natale Charles de Gaulle

Maison des Cousins Maillot

Ancienne manufacture des tabacs (régie par l'arrière grand-père)

Eglise Saint André

Pont Napoléon

Porte Royale

Ecole Notre Dame de la Paix anciennement la Sagesse

Cathédrale Notre Dame de la Treille

Circuit Charles de Gaulle

- Clous CDG
- Version courte - 4,4 kms
- Version longue - 6,3 Kms

jeux, guinguette

Eglise Sainte Catherine

Maison des Delannoy

MEERT

Place du Général de Gaulle

Monument Charles de Gaulle

DU CONSEIL MUNICIPAL

Convoqué le 23/06/22

Le Conseil Municipal s'est réuni le 29 juin 2022

sous la Présidence de Madame AUBRY, Maire

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 61

Etaient présents : Madame Martine AUBRY, Monsieur Roger VICOT, Monsieur Franck GHERBI, Madame Audrey LINKENHELD, Madame Charlotte BRUN, Monsieur Jacques RICHIR, Madame Marie-Pierre BRESSON, Monsieur Stanislas DENDIEVEL, Madame Sylviane DELACROIX, Madame Estelle RODES, Madame Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Monsieur Jean-Claude MENAULT, Madame Alexandra LECHNER, Monsieur Arnaud TAISNE, Madame Johanne GOMIS, Monsieur Martin DAVID-BROCHEN, Madame Marielle RENGOT, Monsieur Olivier CAREMELLE, Madame Anne GOFFARD, Monsieur Valentin MARTIN, Madame Catherine MORELL-SAMPOL, Monsieur Stéphane LEPETIT, Monsieur Pierre POSMYK, Monsieur Julien PILETTE, Madame Karine TROTTEIN, Madame Sarah SABE, Monsieur Eddie JACQUEMART, Madame Camille STIEVENARD, Madame Justine RATELADE, Monsieur Didier JOSEPH-FRANCOIS, Monsieur El Madani OULKEBIR, Madame Marion GAUTIER, Monsieur Jérôme PIANEZZA, Madame Beverley JOLIET, Monsieur Hakim AGOUNI, Madame Delphine BLAS, Monsieur Florrent DIXNEUF, Monsieur Stéphane BALY, Monsieur Maroin AL DANDACHI, Madame Faustine BALMELLE, Monsieur Xavier BONNET, Madame Mélissa CAMARA, Monsieur Frédéric LOUCHART, Madame Nathalie SEDOU, Monsieur Maël GUIZIOU, Madame Joe DABIT, Monsieur Jérémie CRÉPEL, Monsieur Ali DOUFFI, Madame Vanessa DUHAMEL, Madame Clémentine DUPUY.

Etaient excusés : Madame Violette SPILLEBOUT.

Pouvoirs : Monsieur Arnaud DESLANDES a donné pouvoir à Madame Charlotte BRUN, Madame Anissa BADERI a donné pouvoir à Monsieur Jacques RICHIR, Monsieur Sébastien DUHEM a donné pouvoir à Madame Audrey LINKENHELD, Monsieur Franck HANOI a donné pouvoir à Madame Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Madame Claire MOUNIER-VEHIER a donné pouvoir à Madame Johanne GOMIS, Madame Christelle LIBERT a donné pouvoir à Monsieur Stanislas DENDIEVEL, Madame Julie NICOLAS a donné pouvoir à Madame Faustine BALMELLE, Madame Ingrid BRULANT FORTIN a donné pouvoir à Monsieur Ali DOUFFI, Monsieur Bernard CHARLES a donné pouvoir à Madame Vanessa DUHAMEL.

Séance du 29 juin 2022

Délibération n° 22/322

OBJET

Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) - Inscription d'un itinéraire "Parcours Charles de Gaulle".

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la réouverture de la Maison natale Charles de Gaulle, le Conseil Départemental du Nord veut mettre en œuvre des circuits culturels autonomes alliant pratique de la marche et découverte des lieux emblématiques fréquentés par le Général de Gaulle, dont un circuit lillois intitulé « Parcours Charles de Gaulle ».

Dans ce contexte, la Ville de Lille, accueillant favorablement cette initiative départementale, souhaite proposer ce parcours à l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).

Conformément à l'article L. 361-1 du Code de l'environnement, à la circulaire du 30 août 1988 et à la délibération du 25 mars 1991 du Conseil Départemental du Nord arrêtant le projet de Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) et autorisant la consultation des communes, le Conseil Municipal est appelé à émettre un avis sur tout projet d'inscription d'itinéraire au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.

Par cette délibération, la Ville de Lille s'engage à respecter les obligations lui incombant sur les voies désignées, à savoir notamment le maintien de l'accès de l'itinéraire aux randonneurs, incluant le nettoyage de la signalétique afférente, l'exercice effectif des pouvoirs de police administrative du Maire (livre II, chapitres I et II du Code Général des Collectivités Territoriales) et la non-aliénation ou la suppression de chemins ou sections de chemins inscrits au PDIPR. Dans le cas où la commune souhaiterait aliéner tout ou partie d'un chemin rural inscrit au plan, celle-ci devra proposer au Département du Nord un itinéraire de substitution approprié à la pratique de la promenade et de la randonnée.

En accord avec la :

Commission(s)	Réunie(s) le
Commission de la Culture, du Sport, du Tourisme, des Relations Internationales et de la coopération décentralisée	15/06/22

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ♦ **EMETTRE** un avis favorable au projet d'inscription du circuit « Parcours Charles de Gaulle » tel qu'il figure sur le plan ci-annexé, au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée ;

- ◆ **DECIDER** de solliciter auprès du Département du Nord l'inscription de cet itinéraire au Plan Départemental de Itinéraires de Promenade et de Randonnée.

Affichée en Mairie le 30/06/22

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
059-215903501-20220629-198997-DE-1-1
Acte certifié exécutoire
Accusé de réception en Préfecture le : 01/07/22

Adoptée à l'unanimité

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Culture

Marie-Pierre BRESSON



CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 26 septembre 2022

OBJET : Inscription d'un nouveau chemin au PDIPR "Parcours Charles de Gaulle"

Dans le cadre de sa politique Nord durable et en particulier de son engagement 3.4, visant à mettre en œuvre un plan de valorisation des chemins inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), le présent rapport a pour objet la présentation d'une opération relative aux Espaces, Sites et Itinéraires.

L'Assemblée départementale a décidé, lors de sa réunion du 29 février 1988 (délibération SGAI/DAE/213), la mise en place d'un Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).

La Commission permanente du Conseil Général du Nord du 5 avril 1993 (délibération DAEE/92/EA21) a décidé la valorisation du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR). Cette mise en valeur suppose la protection juridique complète des boucles et des chemins de Petites et Grandes Randonnées concernés par une double délibération, celles du Conseil municipal de la commune concernée par l'itinéraire et du Conseil départemental du Nord.

INSCRIPTION D'UN NOUVEAU CIRCUIT

La ville de Lille sollicite l'inscription du circuit « Parcours Charles de Gaulle » au PDIPR.

Ce parcours, élaboré par le Département et proposé à la ville de Lille, se décline en deux boucles de 4,4 km et 6,3 km, retraçant des étapes de la vie de Charles de Gaulle (annexe 1).

La ville de Lille a délibéré le 29 juin 2022 (annexe 2).

Je propose au Conseil départemental :

- d'autoriser l'inscription du circuit de randonnée « Parcours Charles de Gaulle » à Lille, au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnée.

Christian POIRET
Président du Département du Nord